

## Acte de naissance de BANCE Henriette Alexandrine [13]

Du quatorzième jour du mois de mai, l'an mil neuf cent à cinq heures du soir (heure légale). Acte de naissance d'un enfant qui nous a été présentée et qui a été reconnue être de sexe féminin, née à Gainneville, au domicile de ses père et mère, ce jour à sept heures et demie du matin, fille de BANCE Eugène Georges, cultivateur, âgé de vingt-neuf ans, et de BONHOMME Marie Joséphine Clémence, sans profession, âgée de vingt-six ans, son épouse en légitime mariage contracté en cette commune, où ils demeurent ensemble, le vingt avril mil huit cent quatre-vingt-quinze ; laquelle enfant a reçu les prénoms de Henriette Alexandrine. Sur les réquisition et présentation à nous faites par le père de l'enfant, susnommé, en présence de Charlemagne PETRE, instituteur, âgé de cinquante-sept ans, et de Victor LEMOINE, journalier âgé de quarante-deux ans, tous deux demeurant en cette commune. Le déclarant et les témoins ont signé avec nous, après lecture faite, le présent acte fait double en leur présence et constaté suivant la loi par nous, Julien DELAPORTE, maire de la commune susdite, remplissant les fonctions d'officier public de l'état civil.